

La temporalité des accidents industriels

Les accidents industriels se produisent plutôt durant les périodes estivales de l'année comme le confirme l'analyse de plus de 25 000 événements français. Des similitudes existent par ailleurs dans les heures de survenue des accidents technologiques et ceux du travail.

Le Bureau d'analyse des risques et des pollutions industriels (Barpi) du ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer a mené en 2016 une étude sur les mois, semaines, jours, heures de survenue des accidents industriels. Cette analyse a été réalisée sur un échantillon de 25 309 accidents technologiques enregistrés dans la base de données Aria et qui sont survenus dans des établissements industriels français entre le 1^{er} janvier 1992 et le 31 décembre 2015.

Influence de la météorologie et des fortes chaleurs

Près de 30 % des accidents étudiés se sont produits pendant les mois de juin, juillet, août. Ces mois représentent en effet respectivement 9 %, 10 % et 9 % des cas analysés. Ils sont par ailleurs marqués par des périodes de fortes chaleurs et d'arrêt d'usine où sont planifiés des travaux. Les incendies de déchets sont également fréquents en période estivale ainsi que les feux de transformateurs électriques (4 cas recensés dans la base Aria pour la seule journée du 24 août 2016). De plus, l'exploitation des sites est réalisée avec des effectifs réduits pour raison de congés estivaux.

De même, les semaines 25, 26 et 30, 31 sont les plus accidentogènes. Plus précisément, elles correspondent aux dernières semaines de juin et à la période du 25 juillet au 7 août. Une légère recrudescence des accidents est par ailleurs observée à la mi-septembre (semaine 37). En revanche, le premier semestre et la

fin de l'année, avec notamment le début du mois de mai (semaines 18 et 19) ainsi que la période Noël/nouvel an (semaines 1 et 52), semblent moins accidentogènes (voir schéma 1 ci-dessous).

Enfin, près de la moitié des accidents étudiés se sont produits en milieu de semaine, soit le mardi, le mercredi ou le jeudi. Globalement, les jours de fin de semaine (samedi et dimanche) sont moins propices aux accidents, même s'ils sont favorables à des actes de malveillance.

Analogie entre accidents du travail et industriels

L'heure précise de l'accident est connue dans plus de 60 % des cas, soit 15 566 événements. Les accidents technologiques semblent se produire plutôt dans la journée, pendant les « heures bureaux » de 8 h à 19 h, et en particulier entre 10 h et 11 h ou entre 15 h et 16 h.

La courbe de répartition des accidents en fonction des plages horaires présente de fortes similarités avec celle éditée par les services de l'assurance maladie dans un rapport paru en décembre 2009 (voir schémas 2 et 3 page suivante).

Pour mémoire, des conséquences humaines (morts/blessés) qui relèvent la plupart du temps de la législation du travail sont observées dans 20 % des accidents enregistrés dans Aria en 2015 (cf. l'inventaire des accidents technologiques survenus en 2015, *Face au Risque* n° 528 – décembre 2016).

Les phénomènes dangereux

Les heures des départs d'incendies sont connues dans 10 520 événements. Les heures des accidents impliquant des rejets de matières polluantes ou des explosions sont précisées dans respectivement 6 965 et 1 366 événements.

Pour aller plus loin dans l'analyse des courbes de tendance et les chiffres précis du nombre d'accidents sont téléchargeables sur le site Internet du Barpi à l'adresse suivante: www.aria.developpement-durable.gouv.fr/temporalite-des-accidents-quand-ont-ils-lieu.



Schéma 1 – Nombre d'accidents en fonction du numéro de la semaine

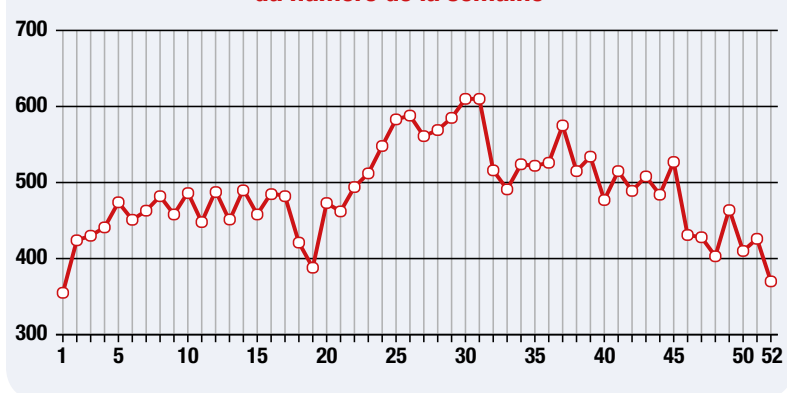
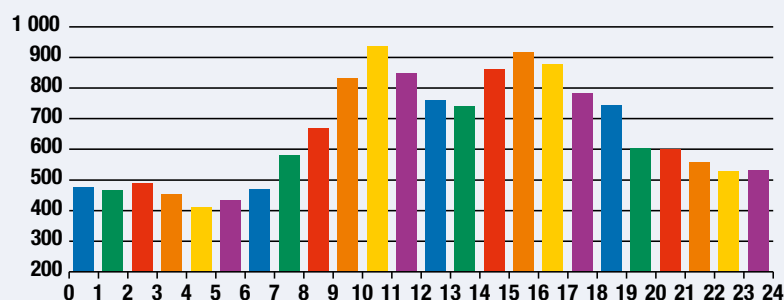
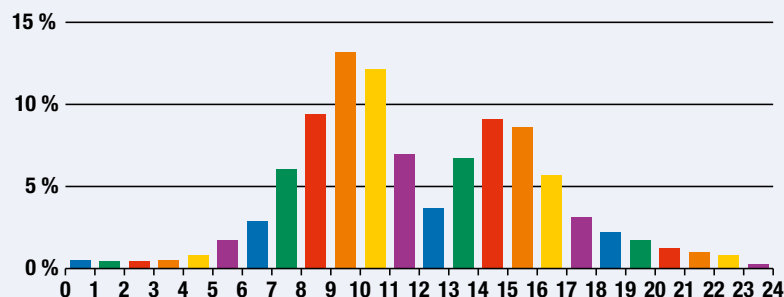


Schéma 2 – Nombre d'accidents industriels en fonction de la plage horaire



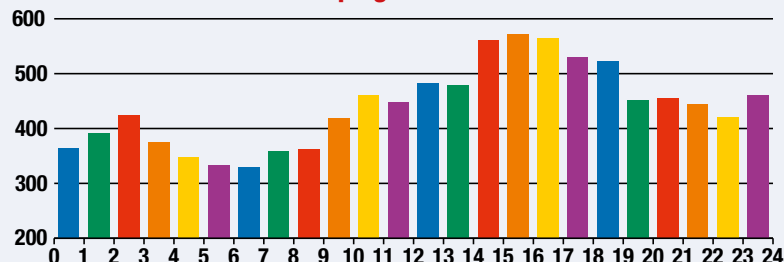
Source: Barpi

Schéma 3 – Étude sectorielle de l'heure de survenance des accidents du travail en 2008



Source: Caisse nationale de l'assurance maladie

Schéma 4 – Nombre d'incendies en fonction de la plage horaire



Source: Barpi

Les feux se sont produits en plus grande majorité l'après-midi dans la plage horaire 14 h/19 h avec un pic entre 15 h et 16 h. Néanmoins, de nombreux sinistres se sont déroulés en dehors des heures ouvrées. En particulier sur les plages de 2 h/3 h et 23 h/24 h (voir schéma 4). Parallèlement, la malveillance est suspectée ou avérée dans 12 % des événements s'étant produits entre 2 h et 3 h, et dans 8 % des incendies ayant eu lieu entre 23 h et 24 h. Très logiquement la répartition horaire des explosions suit celle des incendies, vraisemblablement en raison de l'explosion de nombreuses capacités de gaz prises dans des feux (ex: bouteilles de GPL). En revanche, les pics d'accidents avec rejets de matières dangereuses ou polluantes se situent entre 10 h et 11 h, et entre 15 h et 16 h. En conclusion, l'analyse de la répartition par mois, jour, semaine et heures des accidents souligne la nécessité d'une vigilance soutenue pendant les congés d'été et lors des heures ouvrées des sites industriels, sans occulter bien entendu les problèmes liés à la malveillance. Enfin, il semble y avoir une corrélation entre accidents du travail et accidents technologiques, tout au moins au niveau de leur répartition horaire. ■

Jean-François Michel

Ministère de l'Environnement,
de l'Énergie et de la Mer
Bureau d'analyse des risques
et des pollutions industriels (Barpi)

SYNTHÈSE

Plusieurs documents relatifs à la prévention des accidents en cas de fortes chaleurs sont téléchargeables sur le site Internet du Barpi :

- > Accidentologie des accidents liés aux fortes chaleurs du mois d'août 2015 : www.aria.developpement-durable.gouv.fr/syntheses/par-theme/accidentologie-pendant-les-fortes-chaieurs-de-lete-2015/
- > Accidentologie industrielle sur les périodes de fortes chaleurs : www.aria.developpement-durable.gouv.fr/syntheses/par-theme/accidentologie-industrielle-sur-les-periodes-de-fortes-chaieurs/